# COMMUNE D'AUBIGNOSC

(04200)

## **CONVENTION DE PRET**

Entre,

	La Commune d'AUBIGNOSC (Alpes de Haute-Provence), représentée par son Maire en
exercice,	Monsieur René AVINENS (dûment habilité par D.C.M. du 02.05.2008), ci-dessous désigné le
prêteur,	

Et,	
M./Mme demeurant à AUBIGNOSC 04200 - ci-dessous désigné emprunteur,	
Il est convenu et arrêté ce qui suit :	
ARTICLE 1 <sup>er</sup> :  La Commune d'AUBIGNOSC prête à M/Mme	, un ensemble de matériel.

### **ARTICLE 2**:

Le détail dudit matériel se trouve annexé à la présente convention.

Au moment du prêt, le prêteur et l'emprunteur vérifieront le matériel par rapport à la liste annexée, ceci afin d'éviter tout problème en cas de perte.

#### **ARTICLE 3:**

Le prêt prend effet à compter de la prise de possession du matériel par l'emprunteur. Date souhaitée :

Il est conclu à *titre gratuit*, mais soumis à une caution de trois cent euros (300 €). La caution sera restituée lors du retour du matériel après vérification.

### **ARTICLE 4**:

L'emprunteur prend en charge le transport du matériel. Le matériel devra être stocké à l'abri. Il devra le restituer dans l'état dans lequel il se trouvait au moment où il lui a été délivré.

Il s'engage à user du matériel prêté conformément à son usage habituel.

Le non-respect de ces prescriptions entraînera l'application des sanctions prévues à l'article 6 de la présente.

#### **ARTICLE 5**:

L'emprunteur ne pourra ni prêter ni aliéner ledit matériel. Il supportera les dépenses inhérentes à leur utilisation normale.

#### **ARTICLE 6:**

Conformément aux dispositions du Code Civil et notamment celles de l'article 1384, alinéa 1, l'emprunteur, gardien du matériel, assumera la responsabilité des dommages causés par ceux-ci à un tiers.

De même, il s'engage à répondre des dommages dont la cause est inconnue et des dommages survenus hors de l'usage qui avait été autorisé.

Fait à AUBIGNOSC, le

Le Prêteur, Les Emprunteurs, P.o/La Commune, le Maire,

R.AVINENS .

# ANNEXE-CONVENTION DE PRÊT

# (<u>LISTE du MATÉRIEL PRÊTÉ</u>)

- TABLES (pliantes) = dimensions : 80 x 220 cm	•••••
- CHAISES (couleur) =	

\*\*\*\*\*